



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0620-2025 Séance du 02 octobre 2025**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20251002-6202025-DE



<u>Date de convocation :</u> 25 septembre 2025	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
Membres en exercice	: 12
Quorum	: 7
Présents	: 9
Exprimés	: 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 18h30,
le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances sous la présidence de Madame Laurence
CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick
SIMBOLOTTI, Jean-Pierre PEYREROL, Serge GRYNKORN, Laure
LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

**OBJET : Demande d'adhésion de la Commune de Fontaine de Vaucluse au Syndicat
des Eaux Durance-Ventoux**

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment
l'article L. 5211-18

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux
n°24-2025 en date du 10 juillet 2025 relative au transfert de la compétence
« eau potable » de la Commune de Fontaine de Vaucluse au profit du Syndicat
des Eaux et à l'intégration de cette commune dans le périmètre syndical à
compter du 1^{er} janvier 2026,

Par délibération du 10 juillet 2025, le Comité syndical du Syndicat des Eaux
Durance-Ventoux a approuvé le transfert de la compétence « eau potable »
de la Commune de Fontaine de Vaucluse au profit du Syndicat des Eaux et
l'intégration de cette commune dans le périmètre syndical à compter du 1^{er}
janvier 2026.

Les Communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter du 25
juillet 2025 pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune au
sein du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20251002-6202025-DE



APPROUVE le transfert de la compétence « eau potable » de la Commune de Fontaine de Vaucluse au profit du Syndicat des Eaux et l'intégration de cette commune dans le périmètre syndical à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance  Laure LUXTON		Le Maire,  Laurence CHABAUD GEVA
---	--	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.